

**Arrêté n° 2020/G-23 modifiant l'arrêté  
fixant la liste des candidats admis à se présenter au concours  
d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe – session 2020**

Le Président,

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
  - VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
  - VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
  - VU le décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux P<sup>aux</sup> de 2<sup>ème</sup> classe;
  - VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
  - VU l'arrêté n° 2019/G-82 du 18 juillet 2019 portant ouverture du concours d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe – session 2020 ;
  - VU l'arrêté n° 2020/G-03 du 9 janvier 2020 fixant la liste des candidats admis à se présenter au concours d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe – session 2020 ;
  - VU les candidatures enregistrées par le Centre de gestion du Haut-Rhin ;
- Considérant les pièces requises fournies par les candidats au plus tard le 1<sup>er</sup> jour des épreuves ;

**ARRÊTE**

**Art. 1 :** La liste des candidats admis à se présenter à la session 2020 du concours d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe est arrêtée comme suit :

Concours Externe

AISEN Aurélie  
BOISSAVI Milady  
BOUFNAR Nadege  
DAMDAMI Khalid  
DASNOY Jennifer  
FEUILLET Ludovic  
GIRARDCLOS Marlène  
HIMMELSPACH Julien  
HOFFNER Tristan  
JUND Clément  
LHEUREUX Jérémy

LINK Francis  
MAKUELA Isaac  
MARTHEY Alexandre  
MEDDAD Thomas  
MEYER Luc  
PIRAT Pierre-Luc  
PROST Gregory  
RIEGERT Sebastien  
SOPHIE Fabiola  
TIRMARCHE Florian  
VEIGA René  
ZAMBELLI Patrick  
ZIMMERLE Jérôme

Concours Interne

AS-TIBIA TELLECHEA Julien  
BARRAUD Lionel  
BAUMANN Julien  
BERDOUZI Said  
BROSCH Lucas  
CAMERLO Elie  
CAMPANALS Didier  
EHRET Michael  
EL HADI Badre  
ERCAN Ferdi

FERRERA Michaël  
FREMIET Herve  
HAMDOUN Yacine  
HIMMELSPACH Julien  
KANNENGIESER Steve  
KHEMISSI Jason  
KIENZLER Alexandre  
LANG Sebastien

LE FLO DE KERLEAU Marc  
LEON MARTINEZ François  
LUEZAS Eric  
MERCIER David  
NOVO Damien  
PFEFFER Guillaume  
RENAUDE Armel  
ROELLINGER Bastien

SCHELCHER Luc  
SKAMBA Eric  
STITI Mehdi  
STUMPF Antoine  
WILLY Renaud

Art. 2 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- affiché au Centre de gestion du Haut-Rhin,
- publié sur site internet du Centre de gestion du Haut-Rhin,
- publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 29 janvier 2020



Serge BAESLER  
Maire de Baltzenheim